

Conditions générales – Bookamper.com – Version française

ARTICLE 1 : Réservation et paiement

La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après versement d'un acompte de 50% du montant total. A défaut d'acompte versé, aucune réservation n'est enregistrée.

Le solde est à régler 15 jours avant la date de départ prévue.

En cas de réservation effectuée moins de 15 jours avant le départ, la totalité du montant est due à la réservation.

La caution définie par le propriétaire du véhicule devra être versée lors de la prise en charge du camping-car, soit en espèces, soit par pré-autorisation bancaire.

Une souscription d'assurance est proposée au client afin de ne pas avoir à payer la caution de location.

Le départ ne pourra en aucun cas avoir lieu s'il n'y a pas eu règlement intégral de la location et de la caution ou souscription de ladite assurance.

ARTICLE 2 : Annulation par le locataire

La réservation est réputée ferme et définitive, et ne peut donc être annulée.

En cas d'annulation notifiée et acceptée par Bookamper.com, plus de 30 jours avant le départ par le locataire, l'acompte reste dû.

En cas d'annulation notifiée moins de 30 jours avant le départ par le locataire, la totalité du montant de la location est due.

ARTICLE 3 : Annulation par le propriétaire

Le propriétaire peut annuler la réservation jusqu'au dernier jour en cas de force majeure (destruction partielle ou totale du véhicule, vol ou tout autre fait justifiant l'impossibilité de le louer).

Les sommes versées par le locataire seront immédiatement restituées.

Aucune indemnité ne pourra être exigée par le locataire ; le propriétaire n'ayant pas non plus l'obligation de fournir un véhicule de remplacement.

Seul le cas de force majeure est autorisé dans le chef du propriétaire afin d'annuler ou refuser une réservation. A défaut, le propriétaire se devra d'indemniser la plateforme à hauteur de 75% du tarif de la réservation à titre de préjudice matériel. De plus, en cas d'annulation à répétition, la plateforme

se réserve le droit de suspendre le compte du partenaire mais également d'entamer des poursuites en dommages et intérêts pour le préjudice encouru.

ARTICLE 4 : Destination

Le locataire s'engage à ne visiter que les pays autorisés par l'assurance, uniquement en Europe continentale.

ARTICLE 5 : Le conducteur

Sauf stipulation contraire écrite, seul le locataire est autorisé à conduire le véhicule. Il veillera à le conduire en bon père de famille et uniquement à des fins privées licites.

Le conducteur doit être âgé de plus de 23 ans et être titulaire d'un permis de conduire B depuis les de 3 ans, valable pendant toute la durée de la location.

Le conducteur conduit à ses risques et périls et sous sa responsabilité, il est seul responsable des amendes et procès-verbaux émis ainsi que des éventuelles procédures douanières et judiciaires, même après la restitution et la restitution de la caution pendant la période de location.

Toute amende exigée suite à des événements survenus pendant la période de location reste à la charge du locataire.

ARTICLE 6 : Dépôt

La caution qui est l'excédent de l'omnium, à savoir un montant de minimum 500€, devra être réglée avant le départ en espèces ou par pré-autorisation bancaire et sera restituée au locataire après l'état des lieux complet, lors de la restitution du véhicule, selon les modalités fixées par chaque partenaire de la plateforme.

Le montant versé en guise de caution ne couvre qu'un seul incident durant la location.

Cette franchise à la charge du locataire doit être multipliée par le nombre de sinistres dont il est responsable.

Tout dommage dépréciant le produit proposé à la location, mais ne nécessitant pas de réparation sera indemnisé par le versement d'une indemnité forfaitaire de 125 € par dommage

ARTICLE 7 : Utilisation du camping-car ou de la location de vacances

Le locataire ne peut pas sous-louer, céder la location, la mettre en gage ou l'utiliser comme moyen de transport public.

Le mobil-home, ou toute location de vacances, ne sera pas utilisé à des fins illégales.

Le locataire s'engage à ne pas surcharger un véhicule loué, à ne transporter que le nombre de personnes autorisé par le constructeur, soit 7 passagers maximum, selon le modèle loué, tout en respectant la règle de charge utile maximale de 3500 kg au total et le nombre de vélos prévus sur le porte-vélos, lorsque ce dernier est présent sur le véhicule loué.

Le locataire s'engage à n'effectuer aucune modification et à utiliser les systèmes de fermeture et de verrouillage de la direction à chaque arrêt.

Il est strictement interdit de faire frire des aliments à l'intérieur du véhicule. Tout non-respect de cette règle entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire de 250 €, au titre des dommages causés à la structure du véhicule.

Il est également interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. Tout non-respect de cette règle entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire de 500€, au titre des dommages causés à la structure du véhicule.

Le locataire s'engage dans tous les cas, et quel que soit le type de location effectuée, à respecter la réglementation et la législation du produit loué, propre à chaque partenaire de la plateforme.

ARTICLE 8 : Carburant

La fourniture du carburant est à la charge du locataire.

Le mobil home est livré avec le réservoir plein de carburant au locataire et celui-ci devra être restitué avec le réservoir plein lors du retour.

Tout non-respect de cette règle entraînera le versement d'une somme forfaitaire de 200 €, afin d'assurer l'approvisionnement en carburant du véhicule laissé incomplet.

Le véhicule est alimenté au DIESEL ou à d'autres sources de carburant selon le type de véhicule loué.

ARTICLE 9 : Eau propre / eaux usées / gaz / cassette

Le réfrigérateur, la chaudière, le chauffage, ainsi que la cuisinière sont alimentés par 1 bouteille de gaz ou toute autre source d'énergie (GPL, etc.) selon le véhicule loué, cette source d'énergie étant en service. Toute autre bouteille ou remplissage du réservoir sera à la charge du locataire.

Le premier remplissage d'eau est inclus, les suivants sont à la charge du locataire et doivent être effectués en utilisant de l'eau parfaitement propre, provenant d'un circuit de distribution d'eau potable.

Le locataire devra veiller à ce que les eaux usées et la cassette soient vidées à temps, et en tout état de cause, avant la restitution complète du véhicule. Tout non-respect de cette règle entraînera le paiement d'une somme forfaitaire de 250 €, en raison de l'entretien nécessaire qui en résultera.

ARTICLE 10 : Kilométrage

Pendant la période de location, sauf stipulation contraire dans l'offre du partenaire, le kilométrage est illimité.

ARTICLE 11 : Vol / accident

Sont exclus de l'assurance le vol et la destruction des bagages ou de tous objets personnels des occupants.

Le locataire doit immédiatement aviser la police en cas d'accident, de vol, d'incendie, de dégradation ou autres et faire établir un procès-verbal attestant des conditions dans lesquelles l'incident s'est produit.

Le locataire devra restituer les clés du mobil-home en cas de vol.

Concernant l'assistance du mobil-home, le locataire s'engage à respecter précisément les consignes qui lui seront communiquées par le propriétaire du véhicule loué. L'assistance est assurée par les services de l'assureur désigné sur la carte verte.

Dans tous les cas, le locataire est tenu d'informer IMMÉDIATEMENT le propriétaire du camping-car ainsi que le service technique de BookKamper, au +32471/211.646 ou au +33769957139

ARTICLE 12 : Assurance

Le mobil home et toute autre location proposée sur la plateforme Bookamper.com est assuré en responsabilité civile, omnium, assistance auprès d'une compagnie d'assurance immatriculée en Europe par le loueur

Le locataire a accepté les conditions générales et particulières.

En aucun cas, un conducteur non couvert par une assurance ne détenant pas de permis valide ou conduisant en état d'ivresse ou sous l'influence de l'alcool ne peut être tenu responsable.

ARTICLE 13 : Fin de location

La durée du contrat est impérative.

Le locataire a la possibilité de restituer le mobil-home ou le bien locatif par anticipation, mais aucun remboursement ne sera effectué en partie ou en totalité.

Le locataire est tenu de restituer le mobil-home ou le bien locatif au plus tard à la date et à l'heure convenues au contrat, sous peine de se voir demander des dommages et intérêts pouvant aller jusqu'à 500€/jour de retard prélevés directement sur la caution ou sur son compte client.

La restitution du mobil-home ou du bien locatif doit s'effectuer exclusivement pendant les heures normales d'ouverture ou selon l'horaire convenu avec le propriétaire, si des modalités différentes sont définies par le bailleur.

Dans tous les cas (panne, accident, etc.), la restitution devra être effectuée au jour et à l'heure stipulés dans le contrat entre le locataire et le bailleur.

ARTICLE 14 : Inventaire

Le locataire reconnaît que le camping-car ou la location est mis à sa disposition en parfait état de fonctionnement, en bon état de propreté et d'entretien mécanique.

Un inventaire des éventuels dégâts est établi avant la prise en charge du locataire, afin qu'il en ait pleinement connaissance, et afin que les dégâts ne lui soient pas imputés.

Il doit être restitué dans un état identique à celui de départ, la cassette et les eaux usées doivent être vidées, dans le cas de location d'un véhicule de loisirs.

Tout non-respect de cette règle entraînera le versement d'une indemnité forfaitaire de 250 €, au titre de l'entretien nécessaire qui en résultera.

Le locataire veillera également à ce que le véhicule ou le bien soit restitué dans un état de propreté acceptable, tant intérieur qu'extérieur, tel qu'il lui a été confié lors de la location.

Si le véhicule n'est pas restitué dans cet état de propreté, le propriétaire se réserve le droit de déduire du dépôt de garantie les frais d'entretien du véhicule ou de location.

Les montants appliqués sont les suivants :

nettoyage intérieur : 120€

nettoyage extérieur : 80€

vidange cassette et eaux usées : 250€

Le client reste toutefois libre de demander lors de sa réservation que le forfait ménage (hors vidange) soit ajouté à son contrat de location, si l'option est proposée, et que cette option soit disponible. Celui-ci s'élève à un montant forfaitaire de 180€.

Lors de la location du mobil-home ou du bien locatif, un état des lieux est effectué en présence des deux parties.

Le matériel et les accessoires fournis font l'objet d'un inventaire, lui aussi contradictoire.

L'inventaire et l'inventaire sont constatés sur une feuille annexée au présent contrat.

Le locataire est responsable de toute disparition, dégradation ou casse éventuelle.

Lors de la restitution du mobil-home ou du bien locatif, un nouvel état des lieux et inventaire sera effectué.

Tout article manquant ou endommagé sera facturé au prix du marché.

En cas d'absence injustifiée du locataire, l'état des lieux et l'inventaire seront effectués par le bailleur seul et réputés contradictoires et opposables.

ARTICLE 15 : Maintenance

L'entretien normal et l'usure mécanique normale sont à la charge du bailleur.

Lors de la location d'un véhicule de loisirs, le locataire est tenu de vérifier le niveau d'eau et d'huile du mobil-home tous les 1000 km et de les compléter si nécessaire.

Il assurera également un approvisionnement normal en carburant (DIESEL ou autre), ainsi qu'en ADBLUE (si véhicule diesel Euro6) et GPL nécessaires au bon fonctionnement du véhicule.

ARTICLE 16 : Dépannage

Les réparations mécaniques des véhicules ne peuvent être effectuées sans l'accord écrit ou téléphonique du Loueur et doivent être effectuées selon ses directives par tout garage au choix du locataire.

Les pièces défectueuses remplacées et les factures payées le cas échéant par le locataire devront être présentées pour remboursement.

Toutes les réparations mécaniques résultant soit d'une usure anormale, soit d'une négligence de la part du locataire seront à la charge de ce dernier.

Les factures seront remboursées dans la mesure où la responsabilité personnelle ne peut être recherchée.

Quelle que soit la location, le locataire devra, en cas de problème, mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour faire cesser le dommage et limiter ses conséquences ou sa propagation à d'autres organes ou parties du véhicule. Le cas échéant, il lui appartiendra de prouver qu'il a pris toutes les précautions à cet égard.

En aucun cas le locataire ne pourra prétendre à des dommages et intérêts pour immobilisation en cas de réparations effectuées pendant la location.

Lorsque le véhicule est immobilisé suite à un accident ou pour toutes autres raisons imputables au locataire ou suite à une négligence, le locataire paiera pendant la durée de l'immobilisation la totalité de la location du mobil-home au tarif correspondant à la période de location, indépendamment de toute autre indemnité.

ARTICLE 17 : Location d'un emplacement de camping

La réservation ne sera considérée définitive qu'après versement d'un acompte de 50% du montant total. Tout défaut de paiement de l'acompte entraîne l'annulation de la réservation 7 jours après son introduction sur le site.

Le solde est à régler 15 jours avant la date de départ prévue.

En cas de réservation effectuée moins de 15 jours avant le départ, la totalité du montant est due à la réservation.

L'acompte défini par le propriétaire du camping pourra être demandé et sera précisé lors de la réservation par le client sur la plateforme. Il devra être réglé à la prise de l'emplacement, soit en espèces, soit par pré-autorisation bancaire.

Une souscription d'assurance est proposée au client afin de ne pas avoir à payer la caution de location.

L'arrivée ne pourra en aucun cas avoir lieu s'il n'y a pas eu règlement intégral de la location et de la caution ou souscription de ladite assurance.

Le locataire s'engage pendant toute la durée de sa location d'un emplacement de camping à respecter le règlement intérieur communiqué par le propriétaire dudit emplacement.

Le locataire s'engage à restituer l'emplacement de camping aux heures et conditions définies par le propriétaire, dans un état équivalent à celui où il a été loué. Un état des lieux pourra être exigé et réalisé par les parties afin de s'assurer du respect des présentes conditions générales.

ARTICLE 18 : Location d'une location de vacances

La réservation ne sera considérée définitive qu'après versement d'un acompte de 50% du montant total. Tout défaut de paiement de l'acompte entraîne l'annulation de la réservation 7 jours après son introduction sur le site.

Le solde est à régler 15 jours avant la date de départ prévue.

En cas de réservation effectuée moins de 15 jours avant le départ, la totalité du montant est due à la réservation.

La caution définie par le loueur pourra être demandée et sera précisée lors de la réservation par le client sur la plateforme. Elle devra être réglée à la prise de la location, soit en espèces, soit par pré-autorisation bancaire.

Une souscription d'assurance facultative est proposée au client afin de ne pas avoir à payer la caution de location.

L'arrivée ne pourra en aucun cas avoir lieu s'il n'y a pas eu règlement intégral de la location et de la caution ou souscription de ladite assurance.

Le locataire s'engage pendant toute la durée de sa location d'un bien de location saisonnière à respecter le règlement intérieur communiqué par le propriétaire dudit bien.

Le locataire s'engage à restituer le bien aux dates et conditions définies par le propriétaire, dans un état équivalent à celui où il a été loué. Un état des lieux pourra être exigé et réalisé par les parties afin de s'assurer du respect des présentes conditions générales.

ARTICLE 19 : Location d'un espace ou d'une prestation WELLNESS

La réservation ne sera considérée définitive qu'après versement d'un acompte de 50% du montant total. Tout défaut de paiement de l'acompte entraîne l'annulation de la réservation 7 jours après son introduction sur le site.

Le solde est à régler 15 jours avant la date de départ prévue.

En cas de réservation effectuée moins de 15 jours avant le départ, la totalité du montant est due à la réservation.

La caution définie par le propriétaire du bien-être peut être demandée et sera précisée lors de la réservation par le client sur la plateforme. Elle devra être réglée dès la prise de la location, soit en espèces, soit par pré-autorisation bancaire.

Une souscription d'assurance facultative est proposée au client afin de ne pas avoir à payer la caution de location.

L'arrivée ne pourra en aucun cas avoir lieu s'il n'y a pas eu règlement intégral de la location et de la caution ou souscription de ladite assurance.

Le locataire s'engage pendant toute la durée de sa location d'un espace bien-être à respecter le règlement intérieur communiqué par le propriétaire dudit espace.

Le locataire s'engage à restituer la location aux dates et conditions définies par le propriétaire, dans un état équivalent à celui où elle a été louée. Un état des lieux pourra être exigé et réalisé par les parties afin de s'assurer du respect des présentes conditions générales.

ARTICLE 20 : Statut de Vendeur de Camping-cars « BooKamper Standard et Premium »

Tout propriétaire d'un véhicule de loisir, qu'il soit particulier ou professionnel, peut proposer son véhicule sur la plateforme BooKamper, sous réserve d'inscription sur la plateforme et de demande d'obtention du statut Vendeur, selon la procédure disponible sur demande et consultable sur le site BooKamper et les réseaux sociaux.

Ce statut implique l'acceptation des conditions générales de location et d'utilisation établies dans ce document et validées lors de l'inscription sur le site.

Lors de son inscription en tant que Vendeur, le propriétaire du véhicule accepte l'attribution de la formule Standard.

Ce profil offre les avantages et obligations suivants :

La formule « Standard » s'adresse principalement aux propriétaires particuliers de véhicules de loisirs qui souhaitent louer leur véhicule sans se soucier de la gestion du planning de location et des démarches administratives.

Cette formule offre aux partenaires propriétaires de véhicules ou d'emplacements de camping l'accès à la plateforme, au calendrier de réservation et aux paramètres d'immatriculation de leur(s) véhicule(s).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un véhicule, et reçoit ce montant dans un délai de 7 jours à compter du début de la location par le locataire.

Le Vendeur peut également demander de l'accompagnement afin d'obtenir le plan Premium.

La formule « Premium » s'adresse davantage aux propriétaires professionnels de véhicules de loisirs et propose, en plus des mêmes options que la formule standard, pour un montant fixe de 100 € HT par an, les options suivantes :

1° Une assurance risque « complémentaire à celle du propriétaire (obligatoire pour toute offre de location d'un véhicule) et à celle souscrite par le locataire du véhicule lors de la réservation. Cette assurance couvre les dommages éventuels, mais aussi la perte totale du véhicule, le retard de restitution, ainsi que le non-respect des conditions générales de location publiées sur notre site et fournies en pièce jointe.

2° Une assurance annulation qui vous permet de percevoir, malgré une annulation, un total de 20% du montant de la location en plus du montant garanti par BookKamper.com, jusqu'à 10 jours avant le départ du locataire (annulation n'étant plus possible dans ce délai - 100% annulation dans les 30 jours avant le départ et 50% dans les 15 jours avant le départ).

3° 5% de remise sur l'entretien de votre véhicule auprès de notre partenaire TB Cars & Bikes ou des partenaires de votre zone géographique.

4° Un tarif préférentiel d'assurance OMNIUM pour votre/vos véhicule(s) auprès de notre partenaire assureur.

5° 5% de remise sur toutes vos locations d'emplacements de camping ou de véhicules de loisirs chez nos partenaires, toute l'année et pendant toute la durée de votre inscription en tant que vendeur Premium sur notre site.

6° Un tarif préférentiel sur nos kits de bienvenue (indispensables pour un séjour réussi en camping-car) à seulement 3,09€ TTC par kit au lieu de 5,99€ TTC en formule "Standard".

Enfin, elle offre également une excellente publicité, puisque les véhicules seront mis en avant pendant 3 mois lors de la souscription à la formule « Premium » sur notre site internet en tant que « recommandés par BookKamper » mais aussi sur nos espaces de réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un véhicule, et reçoit ce montant dans un délai de 1 jour ouvré à compter du début de la location par le locataire, pour cela, il est très important de compléter les informations bancaires utiles dans le « Wallet ».

De même, pour les réservations de qualité, nous invitons le Vendeur à vérifier son profil vendeur, dans la rubrique « Vérifications », en ajoutant son numéro d'entreprise si c'est le cas, une copie de sa carte d'identité et son numéro de téléphone. Cette procédure vous permettra d'être encore plus visible et proposé sur le site, en tant que profil certifié.

Automatiquement, toute inscription en tant que « Vendeur » sur notre plateforme donne automatiquement accès au plan Standard.

Pour bénéficier du plan Premium, il suffit de le confirmer par retour de mail dès réception de l'email d'inscription au Support, il sera actif sous 24h.

ARTICLE 21 : Statut de Vendeur de Camping « BookKamper Standard et Premium »

Tout propriétaire d'un emplacement de camping ou terrain de camping agréé, qu'il exerce cette propriété à titre privé ou professionnel, peut proposer son emplacement sur la plateforme BookKamper, sous réserve d'inscription sur la plateforme et de demande d'obtention du statut de Vendeur, selon la procédure disponible sur demande et consultable sur le site BookKamper et les réseaux sociaux.

Ce statut implique l'acceptation des conditions générales de location et d'utilisation établies dans ce document et validées lors de l'inscription sur le site.

Lors de son inscription en tant que Vendeur, le propriétaire du camping accepte l'attribution de la formule Standard.

Ce profil offre les avantages et obligations suivants :

La formule « Standard » s'adresse principalement aux propriétaires particuliers et aux professionnels en exploitation individuelle de camping qui souhaitent louer leur emplacement de camping sans se soucier de la gestion du calendrier locatif et des démarches administratives.

Cette formule offre aux partenaires propriétaires de véhicules récréatifs ou d'emplacements de camping l'accès à la plateforme, au calendrier de réservation et aux paramètres d'inscription de leur(s) emplacement(s).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un emplacement de camping, et reçoit ce montant dans un délai de 7 jours à compter de la date de prise en charge de la location par le locataire.

Le Vendeur peut également demander de l'accompagnement afin d'obtenir le plan Premium.

La formule « Premium » s'adresse davantage aux propriétaires de campings professionnels (entreprises) et propose, en plus des mêmes options que la formule standard, pour un montant annuel fixe de 100 € HT par an, les options suivantes :

1° Une assurance « risques » complémentaire à celle du propriétaire et à celle souscrite par le locataire du camping lors de la réservation. Cette assurance couvre les éventuels dégâts, mais aussi la restitution tardive, ainsi que le non-respect des conditions générales de location publiées sur notre site et fournies en annexe.

2° Une assurance annulation qui vous permet de percevoir, malgré une annulation, un total de 20% du montant de la location en plus du montant garanti par BookKamper.com, jusqu'à 10 jours avant le départ du locataire (annulation n'étant plus possible dans ce délai - 100% annulation dans les 30 jours avant le départ et 50% dans les 15 jours avant le départ).

3° 5% de remise sur l'entretien de vos véhicules professionnels auprès de notre partenaire TB Cars & Bikes ou du partenaire de votre région.

4° Un tarif préférentiel pour l'assurance professionnelle de votre camping auprès de notre partenaire assureur.

5° 5% de remise sur toutes vos locations d'emplacements de camping et de camping-cars chez nos partenaires, toute l'année et pendant toute la durée de votre inscription en tant que vendeur Premium sur notre site.

6° Un tarif préférentiel sur nos kits de bienvenue (indispensables pour un séjour réussi avec BookKamper) à seulement 3,09€ TTC par kit au lieu de 5,99€ TTC en formule "Standard".

Enfin, il offre également une excellente publicité, puisque votre camping sera mis en avant pendant 3 mois lors de la souscription à la formule « Premium » sur notre site internet comme « recommandé par BookKamper » mais aussi sur nos espaces de réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un emplacement de camping, et reçoit ce montant dans un délai de 1 jour ouvré à compter de la date de prise en charge de la location par le locataire, il est donc très important de compléter les informations bancaires utiles dans le « Wallet ».

De même, pour les réservations de qualité, nous invitons le Vendeur à vérifier son profil vendeur, dans la rubrique « Vérifications », en ajoutant son numéro d'entreprise si c'est le cas, une copie de sa carte d'identité et son numéro de téléphone. Cette procédure vous permettra d'être encore plus visible et proposé sur le site, en tant que profil certifié.

Automatiquement, toute inscription en tant que « Vendeur » sur notre plateforme donne automatiquement accès au plan Standard.

Pour bénéficier du plan Premium, il suffit de le confirmer par retour de mail dès réception de l'email d'inscription au Support, il sera actif sous 24h.

ARTICLE 22 : Statut de Vendeur de Locations de Vacances « BookKamper Standard et Premium »

Tout propriétaire d'une location de vacances, qu'il exerce cette possession à titre privé ou professionnel, peut proposer cette dernière sur la plateforme BookKamper, sous réserve d'une inscription sur la plateforme et de la demande d'obtention du statut Vendeur, selon la procédure disponible sur demande et consultable sur le site BookKamper et les réseaux sociaux.

Ce statut implique l'acceptation des conditions générales de location et d'utilisation établies dans ce document et validées lors de l'inscription sur le site.

Lors de son inscription en tant que Vendeur, le propriétaire de la location saisonnière accepte l'attribution de la formule Standard.

Ce profil offre les avantages et obligations suivants :

La formule « Standard » s'adresse principalement aux propriétaires particuliers et professionnels qui souhaitent mettre en location leurs locations de vacances sans se soucier de la gestion du calendrier de location et des démarches administratives.

Cette formule offre aux partenaires propriétaires de solutions de séjour l'accès à la plateforme, au calendrier de réservation et aux paramètres d'enregistrement de leur(s) emplacement(s).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location du logement, et reçoit ce montant dans un délai de 7 jours à compter du début de la location par le locataire.

Le Vendeur peut également demander de l'accompagnement afin d'obtenir le plan Premium.

La formule « Premium » s'adresse davantage aux propriétaires professionnels (entreprises) et propose, en plus des mêmes options que la formule standard, pour un montant annuel fixe de 100 € HT par an, les options suivantes :

1° Une assurance de risques « complémentaire à celle du propriétaire et à celle souscrite par le locataire de l'hébergement de vacances lors de la réservation. Cette assurance couvre les éventuels dommages, mais aussi la restitution tardive, ainsi que le non-respect des conditions générales de location publiées sur notre site et fournies en pièce jointe.

2° Une assurance annulation qui vous permet de percevoir, malgré une annulation, un total de 20% du montant de la location en plus du montant garanti par BookKamper.com, jusqu'à 10 jours avant le départ du locataire (annulation n'étant plus possible dans ce délai - 100% annulation dans les 30 jours avant le départ et 50% dans les 15 jours avant le départ).

3° 5% de remise sur l'entretien de vos véhicules professionnels auprès de notre partenaire TB Cars & Bikes ou du partenaire de votre région.

4° Un tarif préférentiel pour l'assurance professionnelle de votre établissement auprès de notre partenaire assureur.

5° 5% de remise sur toutes vos locations d'emplacements de camping et de camping-car, locations de vacances et locations bien-être chez nos partenaires, toute l'année et pendant toute la durée de votre inscription en tant que vendeur Premium sur notre site.

6° Un tarif préférentiel sur nos kits de bienvenue (indispensables pour un séjour réussi avec BookKamper) à seulement 3,09€ TTC par kit au lieu de 5,99€ TTC en formule "Standard".

Enfin, elle offre également une excellente publicité, puisque votre location sera mise en avant pendant 3 mois lors de la souscription à la formule « Premium » sur notre site internet comme « recommandée par BookKamper » mais aussi sur nos espaces de réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location et reçoit ce montant dans un délai de 1 jour ouvré à compter de la date de prise en charge de la location par le locataire. Pour cela, il est très important de compléter les informations bancaires utiles dans le « Wallet ».

De même, pour les réservations de qualité, nous invitons le Vendeur à vérifier son profil vendeur, dans la rubrique « Vérifications », en ajoutant son numéro d'entreprise si c'est le cas, une copie de sa carte d'identité et son numéro de téléphone. Cette procédure vous permettra d'être encore plus visible et proposé sur le site, en tant que profil certifié.

Automatiquement, toute inscription en tant que « Vendeur » sur notre plateforme donne automatiquement accès au plan Standard.

Pour bénéficier du plan Premium, il suffit de le confirmer par retour de mail dès réception de l'email d'inscription au Support, il sera actif sous 24h.

ARTICLE 23 : Statut de Vendeur Bien-être « BooKamper Standard et Premium »

Tout propriétaire d'un établissement ou d'un espace de bien-être, qu'il exerce cette propriété à titre privé ou professionnel, peut le proposer sur la plateforme BooKamper, sous réserve d'une inscription sur la plateforme et de la demande d'obtention du statut Vendeur, selon la procédure disponible sur demande et consultable sur le site BooKamper et les réseaux sociaux.

Ce statut implique l'acceptation des conditions générales de location et d'utilisation établies dans ce document et validées lors de l'inscription sur le site.

Lors de son inscription en tant que Vendeur, le propriétaire d'un établissement ou d'un espace bien-être accepte l'attribution de la formule Standard.

Ce profil offre les avantages et obligations suivants :

La formule « Standard » s'adresse principalement aux particuliers propriétaires et professionnels du bien-être individuel qui souhaitent louer leurs espaces sans se soucier de la gestion du calendrier de location et des démarches administratives.

Cette formule offre aux partenaires propriétaires de véhicules de loisirs ou d'emplacements de camping, de locations de vacances et de bien-être, l'accès à la plateforme, au calendrier de réservation et aux paramètres d'inscription de leur(s) emplacement(s). biens locatifs.

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un espace bien-être et reçoit ce montant dans un délai de 7 jours à compter de la date de prise en charge de la location par le locataire.

Le Vendeur peut également demander de l'accompagnement afin d'obtenir le plan Premium.

La formule « Premium » s'adresse davantage aux propriétaires professionnels (entreprises) et propose, en plus des mêmes options que la formule standard, pour un montant annuel fixe de 100 € HT par an, les options suivantes :

1° Une assurance risques "complémentaire à celle du propriétaire et à celle souscrite par le locataire lors de la réservation. Cette assurance couvre les éventuels dommages, mais aussi la restitution tardive, ainsi que le non-respect des conditions générales de location publiées sur notre site et fournies en pièce jointe.

2° Une assurance annulation qui vous permet de percevoir, malgré une annulation, un total de 20% du montant de la location en plus du montant garanti par BookKamper.com, jusqu'à 10 jours avant le départ du locataire (annulation n'étant plus possible dans ce délai - 100% annulation dans les 30 jours avant le départ et 50% dans les 15 jours avant le départ).

3° 5% de remise sur l'entretien de vos véhicules professionnels auprès de notre partenaire TB Cars & Bikes ou du partenaire de votre région.

4° Un tarif préférentiel pour l'assurance professionnelle de votre établissement auprès de notre partenaire assureur.

5° 5% de remise sur toutes vos locations d'emplacements de camping et de camping-car, locations de vacances et locations bien-être, chez nos partenaires, toute l'année et pendant toute la durée de votre inscription en tant que vendeur Premium sur notre site.

6° Un tarif préférentiel sur nos kits de bienvenue (indispensables pour un séjour réussi avec BookKamper) à seulement 3,09€ TTC par kit au lieu de 5,99€ TTC en formule "Standard".

Enfin, elle offre également une excellente publicité, puisque votre établissement sera mis en avant pendant 3 mois lors de la souscription à la formule « Premium » sur notre site internet comme « recommandé par BookKamper » mais aussi sur nos espaces de réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Youtube).

Le titulaire de cette formule peut demander le remboursement de ses crédits sur la location d'un espace bien-être, et reçoit ce montant sous 1 jour ouvré à compter du début de la location par le locataire, pour cela, il est très important de compléter les informations bancaires utiles dans le « Wallet ».

De même, pour les réservations de qualité, nous invitons le Vendeur à vérifier son profil vendeur, dans la rubrique « Vérifications », en ajoutant son numéro d'entreprise si c'est le cas, une copie de sa carte d'identité et son numéro de téléphone. Cette procédure vous permettra d'être encore plus visible et proposé sur le site, en tant que profil certifié.

Automatiquement, toute inscription en tant que « Vendeur » sur notre plateforme donne automatiquement accès au plan Standard.

Pour bénéficier du plan Premium, il suffit de le confirmer par retour de mail dès réception de l'email d'inscription au Support, il sera actif sous 24h.

ARTICLE 24 : Modalités de paiement

Tous les acheteurs sont pleinement conscients que la plateforme Bookamper.com accepte exclusivement les modes de paiement suivants, utilisables en agences mais également sur le site www.bookamper.com :

Virement bancaire

Domiciliation bancaire (paiement échelonné)

Chèque bancaire

Carte bleue

Visa

MasterCard

Paypal

Chèques ANCV

En cas de remboursement, le moyen de paiement choisi par le client lors de l'achat sera celui utilisé par nos services pour assurer le retour des fonds, conformément aux conditions générales de vente.

ARTICLE 25 : Programme de fidélisation et de promotion

1. Concept

Bookamper.com SAS, ci-après dénommée « Bookamper », a pour objet social de proposer des locations de vacances, par l'intermédiaire de partenaires de voyage, aux visiteurs de sa plateforme de réservation. Dans cet objectif, elle met en relation des apporteurs d'affaires avec des prestataires de qualité dans le but d'échanger des prospections contre commissions.

Pour ce faire, Bookamper.com agit via une plateforme librement accessible sur le site bookamper.com.

Via cette plateforme, le prestataire commercial peut informer les prestataires de services de son choix afin qu'ils rejoignent la plateforme de réservation et proposent leurs services aux visiteurs.

Le prestataire peut accepter la proposition de prospection, la valider ou la refuser.

Si la prospection se termine par une inscription et/ou une vente, Bookamper.com verse à l'apporteur d'affaires la commission convenue dans le plan de commission, tel que prévu dans les présentes conditions générales.

2. Définitions

a. Plateforme

Il s'agit du site Web refferals.bookamper.com à travers lequel sont gérés :

- les apporteurs d'affaires et leurs structures de parrainage (MLM)
- les prestataires et leurs services
- toutes prospections, depuis leur création jusqu'à la réalisation d'une vente potentielle

b. Utilisateurs

Il s'agit de personnes physiques ou morales utilisant la plateforme Bookamper à quelque titre que ce soit. L'utilisateur n'est en aucun cas toujours un consommateur.

vs. Apporteurs d'affaires

Toute personne physique ou morale inscrite sur la plateforme et qui entend prospecter de nouveaux partenaires et clients.

d. Réseuteur MLM

Personne physique ou morale qui, inscrite sur la plateforme, crée son réseau en invitant d'autres personnes à utiliser la plateforme. Le Networker perçoit une commission sur le chiffre d'affaires que son équipe réalise, comme prévu dans les présentes conditions générales.

e. Fournisseur

Toute personne physique ou morale, inscrite et validée sur la plateforme Bookamper, capable de fournir des services liés à l'objet social de Bookamper.com.

f. Perspectives

Il s'agit de l'ensemble des données collectées auprès d'une personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt pour la plateforme, en vue d'entamer une relation commerciale.

3. Champ d'application

Les présentes conditions générales sont applicables à tout utilisateur de la plateforme, sauf convention contraire, et notamment accords de partenariat tels que négociés entre Bookamper.com et ses prestataires.

En aucun cas, l'utilisation de la plateforme « Bookamper » n'est régie par la loi sur la protection des consommateurs. En effet, les utilisateurs ne sont en aucun cas des consommateurs.

Les présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme « Bookamper » ne peuvent en aucun cas être interprétées comme un contrat de travail, les utilisateurs n'étant pas des travailleurs au sens de la loi ; en effet, l'utilisateur ne fournit pas de travail sous l'autorité de Bookamper.

La nullité éventuelle d'un article, paragraphe ou partie des présentes ne peut en aucune façon affecter les autres articles, paragraphes ou partie des présentes, le reste des présentes conditions générales restant entièrement d'application.

4. Droits et devoirs du donneur d'ordre

Le prestataire de services informe le prestataire de services de son choix via la plateforme Bookamper et obtient une validation.

L'apporteur d'affaires suit l'évolution de sa prospection jusqu'à la conclusion et l'aboutissement de l'affaire entre le prestataire et le client final.

Le prestataire commercial certifie que toutes les informations du prospect qu'il porte à la connaissance de Bookamper.com, via la plateforme, sont strictement exactes.

De même, le fournisseur d'entreprise confirme avoir reçu l'approbation du prospect pour la communication desdites informations et données à la plateforme.

L'apporteur d'affaires s'engage à ne pas informer de faux prospects, soit parce qu'il n'a pas reçu d'autorisation, soit parce qu'il ne s'agit pas d'un véritable projet, soit parce qu'il s'agit d'un simple démarchage.

5. Droits et obligations du réseuteur MLM

Afin d'étoffer son réseau, le réseuteur MLM a le droit de faire de la promotion, mais uniquement avec les moyens mis à disposition par Bookamper sur la plateforme, sauf accord spécifique négocié entre ce dernier et la plateforme.

Les droits et obligations de l'apporteur d'affaires s'appliquent également au réseuteur MLM lorsque ce dernier est lui-même l'apporteur d'affaires.

En cas de désinscription du réseuteur MLM, volontaire ou non, il appartient exclusivement à Bookamper de restructurer son réseau.

6. Adhésion : Pour participer au programme de fidélité et de promotion de voyages Unilevel Bookamper.com, vous devez être un distributeur actif (apporteur d'affaires ou réseuteur MLM) et en règle avec l'entreprise. Pour ce faire, vous devrez souscrire à l'un des plans suivants :

Programme de fidélité « vendeur » : Roadster/Globe-Trotter/Ambassador

Pour développer son offre et favoriser le tourisme lent et nature, Bookamper a créé un programme de commercialisation de réseau sous l'appellation « Roadsters ».

Ce programme permet à tout individu de plus de 18 ans de recommander et contribuer à l'affiliation de nouveaux campings partenaires.

Pour chaque établissement inscrit avec son code d'affiliation et respectant les critères d'inscription et la convention, le Roadster se voit récompenser par des « Boopy's », dont la valeur unitaire correspond à à 0,10€. Avec chaque « Boopy », il peut envisager, au terme d'un certain cumul ou moyennant l'achat d'autres « Boopy's », de profiter de remises ou de séjours.

De plus, il peut transformer son épargne, dès un pallier de 100€ et moyennant une commission de 4% en argent comptant versé sur le compte bancaire courant communiqué à l'inscription.

En cas de recrutement d'autres "Roadsters », une fois un certain revenu atteint, le Roadster devient Globe-Trotteur puis Ambassador.

Il bénéficie alors de commissions sur la production de son équipe converties en Boopy's, et exploitables sous le même principe que le statut Roadster.

Toutefois, le statut Ambassador impose une inscription en qualité d'auto-entrepreneur à laquelle s'engage le candidat Ambassador.

Il bénéficiera d'une fiche fiscale portant sur ses bénéfices individuels, sur base annuelle.

Bookamper ne peut être tenu responsable sous quelque forme que ce soit de manquements dans le chef de l'Ambassador en matière d'obligations légales et fiscales relative au statut d'auto-entrepreneur.

Le Programme Roadsters est soumis à un droit d'inscription donnant accès privilégié à des services et du matériel premium. Il se structure comme suit :

- achat du kit Roadster : 150 €

comprenant: 2 polos, 1sweat, 1 casquette Bookamper.com, 1 carte d'affiliation et 100 points Boopy, 2% de remise permanente, 2% de commissions sur les ventes de son réseau.

- achat du kit Globe-trotteur : 360 €

comprenant: 5 polos, 3 sweats, 5 casquettes, 1 carte d'affiliation, cartes affiliation offertes pour son réseau et 200 points Boopy, 5% de remise permanente, 5% de commissions sur les ventes de son réseau.

- achat du kit Globe-trotteur : 620 €

comprenant: 8 polos, 5 sweats, 8 casquettes + 1 carte d'affiliation, cartes de son réseau offertes et 300 points Boopy, 10% de remise permanente, 7% de commissions sur les ventes de son réseau.

Programme de fidélité consommateur : Discover

Au-delà de ces profits, il est possible pour l'utilisateur lambda de bénéficier du programme de fidélité Bookamper gratuitement. Pour tout achat de 5€ sur le site ou le shop et moyennant son inscription sur la plateforme, le client profite d'un boopy, dont la valeur est établie à 0,10€. Ces Boopy's, sont exclusivement exploitables lors de ses achats sur le site de réservations, auprès de nos partenaires commerciaux affiliés au programme et sur le shop de bookamper.com (hors frais de livraison).

Modèle de fidélité :

5€ achetés = 1boopy = 0,10€

50€ achetés = 10 boopy's = 1€

100€ achetés = 20 boop's = 2€

1000€ achetés = 200 boopy's = 20€

L'objectif de ces programmes d'affiliation et de fidélité es de fidéliser la clientèle et de s'assurer que les nouveaux partenaires soient ceux recherchés par les utilisateurs car ce sont eux, en devant roadsters, globe-trotters ou ambassadeurs qui garantiront le développement de la plateforme et du groupe des établissements partenaires de Bookamper.com

La commission est versée sur le compte Bookamper.com de l'utilisateur sous forme de points. Chaque point obtenu équivaut à 10 centimes d'euro.

Sa commission peut être utilisée pour l'achat de produits et services sur Bookamper.com.

Le remboursement de la commission sur un compte courant préalablement déclaré par l'utilisateur est soumis à un minimum de 100 € et est soumis à des frais de traitement et d'administration de 4%.

Bookamper s'engage à verser le montant en question sur le compte tel que précisé lors de la demande, elle ne pourra jamais être tenue responsable si ledit compte n'est plus effectif, a changé de propriétaire, ou est erroné.

Si l'apporteur d'affaires ou le réseuteur MLM est lui-même un professionnel, à sa demande, une note de commission lui sera envoyée.

Les commissions distribuées, qu'elles soient en espèces ou en cadeaux, constituent des revenus donnant lieu à une obligation fiscale, le cas échéant. Bookamper établira un formulaire fiscal qui sera envoyé en temps utile et au coût prévu.

Bookamper ne peut être tenu responsable de la classification fiscale donnée par l'utilisateur, ou de son absence totale de déclaration.

8. Promotion :

L'utilisation de pratiques marketing éthiques est requise lors de la promotion des produits de voyage Bookamper.com. Toute communication publicitaire doit être conforme aux lois et réglementations en vigueur tant en France que dans le monde, dans le respect des obligations de chaque État d'où provient le vendeur MLM.

9. Confidentialité :

En tant que distributeur, vous acceptez de préserver la confidentialité des informations sensibles de l'entreprise et des clients.

10. Droits et devoirs de Bookamper

A l'arrivée d'un nouvel apporteur d'affaires, d'un nouveau prestataire de services ou d'un nouveau partenaire, Bookamper informe tous les apporteurs d'affaires en précisant les produits et services concernés par ceux-ci.

Bookamper se réserve le droit de recommander des prestataires de services en fonction de leurs secteurs d'activité.

Bookamper se réserve le droit de mener ou de faire mener des enquêtes auprès des utilisateurs, des prestataires de services et des prestataires commerciaux afin de garantir la bonne exécution des contrats, conditions et réglementations de Bookamper.com.

Bookamper se réserve le droit de suspendre ou d'exclure tout prestataire de services, prestataire commercial ou utilisateur qui contreviendrait au paragraphe précédent, ainsi qu'aux conditions générales.

11. Responsabilités :

Responsabilité exclusive :

En aucun cas Bookamper ne pourra être tenu responsable de fausses informations ou de faux prospectus communiqués entre les utilisateurs de la plateforme.

Bookamper ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la mauvaise exécution d'un contrat, ou de tout autre litige survenant ou à survenir entre le prestataire et le client final.

Bookamper met tout en œuvre pour protéger sa plateforme de tout piratage ; mais il s'agit d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultat. Chaque utilisateur est responsable de son propre compte : Bookamper ne

peut être tenu pour responsable de son piratage à moins bien sûr qu'il ne soit prouvé que l'intégralité du contenu est piraté, que la plateforme a été piratée et Bookamper n'a rien fait tout ce qui est possible pour éviter cela.

Bookamper.com n'est pas responsable des actions individuelles des distributeurs. Chaque distributeur est responsable de son propre comportement et de ses activités marketing.

11. Résiliation :

En cas de non-respect des conditions générales de vente et d'utilisation, Bookamper se réserve le droit de résilier le contrat avec le distributeur.

12. Litiges :

Tout litige relatif aux conditions générales de vente et d'utilisation sera régi par les lois en vigueur dans la juridiction du siège social de Bookamper.com. En acceptant les présentes conditions générales de vente et d'utilisation, vous reconnaissez avoir lu et accepté les termes et conditions énoncés ci-dessus.

Article 26 : Propriété intellectuelle

Les données, informations, logos, outils promotionnels, vidéos, dessins, marques, modèles, slogans, charte graphique, logiciels, etc., accessibles via la plateforme Bookamper et le site Internet, le catalogue ou la base de données de Bookamper sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention expresse contraire préalable, ni l'apporteur d'affaires, ni le réseauteur MLM, ni d'ailleurs le prestataire de services ne sont autorisés à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer des œuvres dérivées basées en tout ou en partie sur les éléments présents sur ladite plateforme et sur le site Internet ou autre support Bookamper.

Article 27 : Internet et nouvelles technologies

Bookamper met en œuvre ses meilleurs efforts pour que la plateforme soit accessible tous les jours, 24 heures sur 24 et dans les meilleures conditions de confort d'utilisation.

Tous les utilisateurs de la Plateforme sont conscients des restrictions et des risques liés à l'utilisation d'Internet ou de tout autre moyen par lequel la Plateforme est actuellement ou sera à l'avenir mise à disposition.

L'utilisateur est également conscient du risque lié au stockage et à la transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Tant le fournisseur d'affaires que le réseuteur MLM ou même le fournisseur de services acceptent que Bookamper ne peut être tenu responsable de tout dommage causé par l'utilisation de la plateforme (ainsi que des éventuelles applications) ou d'Internet, suite aux risques susmentionnés.

L'apporteur d'affaires, le réseuteur MLM et le prestataire de services acceptent également que les communications électroniques échangées et les sauvegardes effectuées par Bookamper puissent servir de preuve.

Article 28 : Lois applicables et juridictions compétentes

La seule législation applicable à l'utilisation de la plateforme Bookamper est la loi française.

En cas de litige, les parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable. Dans la mesure où aucune conciliation n'aboutirait, tout litige sera porté devant les Tribunaux de Commerce du ressort du siège social de Bookamper.com, soit Lille Métropole.